Concordia
UNIVERSITY

INFORMATION

PLEASE POST

Public Relations Department
Tel: (514) 848-4889 Fax: (514) 848-2814

Concordia University Re-Establishes The Facts In The Dhawan Case

MONTRÉAL / September 28, 1993 — Although Concordia University Marketing Professor K.C. Dhawan today ended his seven-day protest fast, Concordia University remains disappointed that Prof. Dhawan took his case to the media instead of using the appropriate procedures available to him at the University.

The University is particularly concerned about the victim of harassment in this case, who has received unwelcome publicity in a private matter that the University tried to deal with in a fair and confidential manner.

The University would like to re-establish several facts.

At no time was Prof. Dhawan's reputation damaged:

- The issue of harassment against him dates back to November 1991, several months before Prof. Dhawan's subsequent allegations against his part-time secretary.
- In February 1992, an informal resolution to the situation was worked out by Concordia Commerce and Administration Dean Christopher Ross.
- At this time, no more than five people in the University were aware of the complaints lodged by Professor Dhawan's part-time secretary.

...2

- In September 1992, Prof. Dhawan began a letter-writing campaign attacking the university administration and accusing his secretary of mis-using university resources and damaging his reputation.

- <u>These allegations were thoroughly investigated and found to be absolutely groundless.</u>

Subsequently, Concordia took action under the terms of the collective agreement between the University and its faculty members. In doing so:

- Prof. Dhawan was given all the documents related to his case.

- He was given an opportunity to respond in writing and later, in person, during a meeting with Vice-Rector Services, Charles Bertrand in August of 1993.

- An official letter of warning was issued to Professor Dhawan. He has not contested this reprimand.

Prof. Dhawan was treated fairly, exactly as any other faculty member would be in the same circumstances:

- On several occasions, the University has tried to discuss the matter with him.

- Yesterday, Rector Patrick Kenniff offered to appoint an independent person to act as a fact-gatherer and to report to both the University and Prof. Dhawan about the facts in this case. Prof. Dhawan has not replied to the offer.

Although concerned about the health of Prof. Dhawan during his fast, the University has acted in a fair and impartial manner in all dealings with Prof. Dhawan.

UNIVERSITÉ
Concordia

Laurie Zack
Directeur adjoint
Service des relations publiques
Tél.: (514) 848-4889 Téléc. (514) 848-2814

Affaire Dhawan: l'Université Concordia rétablit les faits

MONTRÉAL / 28 septembre 1993 -- Le professeur de marketing de l'Université Concordia, K.C. Dhawan, a mis un terme à la grève de la faim entreprise il y a sept jours en guise de protestation. Il n'en demeure pas moins que l'Université désapprouve son initiative de recourir à la presse plutôt qu'aux instances compétentes qui lui sont accessibles à l'Université.

L'Université est particulièrement préoccupée par la victime du harcèlement qui, malgré elle, a fait l'objet d'un battage publicitaire indésiré, dans une affaire privée que l'Université avait essayé de régler de façon juste et confidentielle.

L'Université souhaiterait rétablir plusieurs faits:

L'Université n'a jamais porté atteinte à la réputation du professeur Dhawan:

- La plainte de harcèlement portée contre lui remonte à novembre 1991, donc plusieurs mois avant qu'il n'accuse sa secrétaire - engagée à temps partiel - d'avoir utilisé le matériel de l'Université à des fins personnelles.

- En février 1992, le doyen de la Faculté de commerce et d'administration de Concordia, M. Christopher Ross, a élaboré un règlement à l'amiable.

- À cette époque, à peine cinq personnes de l'Université étaient au courant des plaintes que la secrétaire avait portées contre le professeur.

- En septembre 1992, le professeur Dhawan s'est mis à envoyer des lettres partout, attaquant l'administration de l'Université et accusant sa secrétaire d'une part d'avoir utilisé à mauvais escient les ressources de l'Université et d'autre part, de nuire à sa réputation.

- Après une enquête approfondie, il est ressorti que ces allégations étaient absolument sans fondement.

.../2

INFORMATION

Par la suite, Concordia a procédé conformément aux dispositions prévues dans la Convention collective intervenue entre l'Université et les membres du corps professoral. Notamment:

- Le professeur Dhawan a reçu tous les documents relatifs à son cas.
- On lui a donné la possibilité de répondre par écrit, et plus tard en personne à l'occasion d'une réunion avec le vice-recteur aux services, M. Charles Bertrand, en août 1993.
- Une lettre officielle d'avertissement lui a été adressée. Il n'a pas contesté cette réprimande.

Le professeur Dhawan a été traité en toute justice, exactement au même titre que n'importe quel membre du corps professoral dans les mêmes circonstances:

- À plusieurs reprises, l'Université a essayé de discuter de la question avec lui.
- Hier, le recteur Patrick Kenniff a proposé de nommer une personne indépendante qui enquêterait et en ferait rapport à l'Université et au professeur Dhawan, mais le professeur n'a pas répondu à cette proposition.

Inquiète pour l'état de santé du professeur Dhawan pendant son jeûne, l'Université a toujours agi de façon juste et impartiale dans tous ses rapports avec lui.